

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>DÉPARTEMENT</b> <b>DES YVELINES</b> <b>COMMUNE DE</b> <b>MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>PROCES VERBAL</b> <b>DU</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : <b>11</b> Présents : <b>8</b> Votants : <b>10</b>	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE</b> <b>Le JEUDI 26 SEPTEMBRE à 18h30</b>
Date de convocation : <b>19/09/2024</b>  Date d'affichage : <b>19/09/2024</b>	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>M. Michel LOMMIS</b>  <b>Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADO, M. LASKRI, M. PEREZ, Mme REMION, Mme MICHEL, M. JOUIN, Mme GOUSSON</b> <b>Absents excusés :</b> <b>F. VALTON donne pouvoir à P. SADO</b> <b>S. GUILLEMIN-LANNE donne pouvoir à N. PEREZ</b> <b>JM. THIRANT</b>
	<b>Secrétaire de séance : Nadia MICHEL</b>

**La séance est ouverte à 18h32**

Madame Nadia MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe des pouvoirs en sa possession :

- M. VALTON donne pouvoir à Mme SADO ;
- Mme S. GUILLEMIN-LANNE donne pouvoir à Mr N. PEREZ.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2024 ;
2. Décisions prises par le Maire ;
3. Modification tarifs centre de Loisirs 2024 /2025 ;
4. Demande de FDC transition énergétique à CCCY, isolation par l'extérieur du bâtiment garderie ;
5. Demande de FDC transition énergétique à CCCY, fourniture et pose de menuiseries extérieures du bâtiment garderie
6. Demande de FDC église Saint Martin, maçonnerie de la façade sud et du narthex ;
7. Urbanisme ;
8. Travaux ;
9. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;
10. Conseil départemental ;
11. PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;
12. Syndicats Intercommunaux ;
13. Informations diverses.

Le Conseil municipal rend hommage à Monsieur Jean-Pierre BONNIOL, Conseiller municipal de 1983 à 1989, décédé le 11 août dernier.

## **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2024 ;**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ;**

Décisions	N°	Objet	Date
Arrêté temporaire	2024/15	Autorisation base de vie chantier Lefèvre – place de l'Eglise	11/07/2024
Arrêté permanent	2024/16	Arrêté de numérotage – 1 Place des Vignes	15/07/2024
Arrêté temporaire	2024/17	Stationnement interdit « Square des petits jeux » - 15 rue du Bout de l'eau	23/08/2024
Arrêté temporaire	2024/18	Autorisation base de vie de chantier – Terrains de tennis	22/07/2024

## **3- TARIFS POUR L'ACCUEIL DES JEUNES MAREILLOIS AU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT REMY-L'HONORE 2024/2025**

### ***Délibération 20240926-22***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 20220913/18 du conseil municipal du 13 septembre 2022 relatif aux mode de calcul et barème des quotients familiaux,

VU la délibération 2024\_0012 du conseil municipal de la commune de Saint Rémy l'Honoré du 17 Juin 2024 fixant les tarifs post et périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025,

**CONSIDERANT** les tarifs du centre de loisirs de la commune de Saint Rémy l'Honoré fixés comme suit à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 :

- Journée (avec déjeuner) : 34,63€
- Demi- journée (avec déjeuner) : 21,72€
- Retard : 10,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article 1 :**     **ARRETE** les tarifs suivants de participation des familles :

Quotient familial (€)	< 950	951 à 1550	1551 à 2150	2151 à 2750	>2751
Participation communale	80%	60%	40%	20%	0%
Restant dû par les familles : journée	6,92€	13,85€	20,77€	27,70€	34,63€
Restant dû par les familles : ½ journée	4,34€	8,68€	13,03€	17,37€	21,72€

**Article 2 :**     **DIT** que les retards soumis à pénalité de 10 € sont refacturés intégralement aux familles,

**Article 3 :**     **DIT** que les tarifs ci-dessus désignés entrent en vigueur le 1er septembre 2024,

**Article 4 :**     **DIT** que le règlement s'effectuera par prélèvement automatique, ou sur titre émis par le service comptable et recouvré par l'intermédiaire du Trésor Public : SGC de Rambouillet.

**4- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « transition énergétique » À CCCY,  
Isolation par l'extérieur du bâtiment garderie / salle de motricité de l'école maternelle.**  
*Délibération 20240926-23*

Cette délibération a pour objet de demander un fonds de concours « transition énergétique » à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'isolation par l'extérieur du bâtiment garderie / salle de motricité de l'école maternelle.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

VU la délibération du Conseil Communautaire 23-028 en date du 07 juin 2023, approuvant la création de fonds de concours 2023-2026 à destination des communes, réparti en deux domaines d'intervention dont l'un concerne la « transition énergétique »,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'isolation par l'extérieur du bâtiment garderie / salle de motricité de l'école maternelle.

**CONSIDERANT** que le montant du fonds de concours « transition énergétique » demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1** : **DÉCIDE** de demander un fonds de concours « transition énergétique » à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'isolation par l'extérieur du bâtiment garderie / salle de motricité de l'école maternelle,

**Article 2** : **DIT** que la demande de financement est de 15 000€,

**Article 3** : **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande,

**Article 4** : **PRÉCISE** que la recette sera inscrite au budget communal, à l'article 1322.

**5- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « transition énergétique » À CCCY,  
Fourniture et pose de menuiseries extérieures, bâtiment garderie / salle de motricité  
de l'école maternelle.**  
*Délibération 20240926-24*

Cette délibération a pour objet de demander un fonds de concours « transition énergétique » à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de fourniture et pose de menuiseries extérieures du bâtiment garderie / salle de motricité de l'école maternelle.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

VU la délibération du Conseil Communautaire 23-028 en date du 07 juin 2023, approuvant la création de fonds de concours 2023-2026 à destination des communes, reparti en deux domaines d'intervention dont l'un concerne la « transition énergétique »,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de fourniture et pose de menuiseries extérieures du bâtiment garderie / salle de motricité de l'école maternelle,

**CONSIDERANT** que le montant du fonds de concours « transition énergétique » demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** **DÉCIDE** de demander un fonds de concours « transition énergétique » à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de fourniture et pose de menuiseries extérieures du bâtiment garderie / salle de motricité de l'école maternelle,

**Article 2 :** **DIT** que la demande de financement est de 12 000€,

**Article 3 :** **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande,

**Article 4 :** **PRÉCISE** que la recette sera inscrite au budget communal, à l'article 1322.

## **6- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « général » À CCCY, Eglise Saint Martin, maçonnerie de la façade Sud et du narthex.**

***Délibération 20240926-25***

Cette délibération a pour objet de demander un fonds de concours « général » à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de travaux de maçonnerie de la façade Sud et du narthex de l'église Saint Martin.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

VU la délibération du Conseil Communautaire 23-028 en date du 07 juin 2023, approuvant la création de fonds de concours 2023-2026 à destination des communes, reparti en deux domaines d'intervention dont l'un est intitulé « général »,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de travaux de maçonnerie de la façade Sud et du narthex de l'église Saint Martin,

**CONSIDERANT** que le montant du fonds de concours « général » demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du Maire,

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** **DÉCIDE** de demander un fonds de concours « général » à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de travaux de maçonnerie de la façade Sud et du narthex de l'église Saint Martin.

**Article 2 :** **DIT** que la demande de financement est de 25 000€,

**Article 3 :** **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande,

**Article 4 :** **PRÉCISE** que la recette sera inscrite au budget communal, à l'article 1322.

## **URBANISME**

- Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 01 juillet 2024. (Voir partie intégrante du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024).
- **Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
  - 22 juillet : envoi du dossier « arrêt du projet de révision » aux personnes publiques associées ;
  - 29 août : diffusion de la note d'information « feuille jaune » de septembre dans laquelle est mentionnée le paragraphe ci-après : *» Au cours de la séance du Conseil municipal du 04 juillet dernier, la délibération relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du dossier de PLU a été votée. Le dossier devrait être soumis à l'enquête publique courant novembre prochain. Avant l'enquête publique, le dossier de PLU sera tenu à la disposition du public, en mairie, les lundis de 16h à 17h et jeudis de 10h à 11h, du 30 septembre au 31 octobre 2024. Toute remarque faite avant l'enquête publique ne pourra pas être recevable par le commissaire enquêteur. Seules seront recevables les remarques émises dans le cadre de cette enquête et respectant les modalités qui auront été définies par le commissaire enquêteur ».*
  - 17 septembre : présentation du projet de révision à la CDPENAF (Préfet / DTT78 / service Economie Agricole).
  - 19 septembre : désignation par le Tribunal Administratif de Versailles de Mme Géraldine LEROUX en qualité de commissaire-enquêtrice et de Mr Christian WILLECOCQ en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

## **TRAVAUX**

- Eglise : réinstallation des vitraux, après restauration, en cours. Les travaux de reprise du sol de la chapelle sont terminés. La crypte découverte sous la chapelle ne fera pas l'objet de prescription d'archéologie, l'entrée du caveau a été rescellée avec les pierres existantes sans travaux à l'intérieur, une trappe est mise en place pour conserver l'accès à ce caveau ;
- Aire multisports et aire d'agrès : Les travaux de l'aire multisports sont en cours, ceux de l'aire d'agrès seront réalisés en octobre. L'agence départementale Ingenuity nous assiste dans le suivi du chantier.

## Conseil départemental

- Note du 04 juillet 2024 : diffusée aux Maires des Yvelines, cette note a pour objet « *développer le recours aux particuliers bénévoles pour soutenir nos actions de protection de l'enfance* ». Un kit de communication annexé au courrier permet de mieux identifier les personnes ou familles yvelinoises prêtes à s'investir auprès des enfants et jeunes accompagnés au quotidien par le Département.
- Le Président : note du 12 juillet 2024 attirant l'attention du Maire sur le fait que le *Département fait face à des difficultés financières extrêmement graves, d'une ampleur inédite*.  
Décision de faire de 2024 une année blanche en termes de nouveaux engagements au titre du « Triennal voirie / VRD ».

## Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY)

- Arrêté préfectoral n°78-2024-07-30-00008 portant modification des statuts de la CCCY publié le 31 juillet dernier au Recueil des Actes Administratifs des Yvelines. (Groupement de commandes pour le compte des communes)
- Conseil communautaire du 25 septembre : installations élus communautaires, exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » pour Les Mesnuls et retrait du Sictom de la région de Rambouillet, composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, rapport sur les actions entreprises par la CCCY suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, décision modificative n°1 budget principal, rapport d'activité 2023 de la CCCY, rapport d'activité « ordures ménagères » 2023, fonds de concours.

## Syndicats intercommunaux.

- **SILY** : comité syndical du 16 septembre ; adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs, rapport d'activité 2023.
- **SIARNC** : contrôle du réseau assainissement de l'école maternelle et de ses annexes, des deux logements communaux, le 26 août.  
Inauguration de la station de traitement des eaux usées à Villers-Saint-Frédéric le 09 septembre.
- **SIVOS MBT** (Ecole maternelle) : Patricia SADOUC informe que l'effectif de l'école est de 55 élèves en cette rentrée, 17 de Mareil, 15 de Bazoches et 23 du Tremblay.  
Les 55 élèves sont répartis en 2 classes, tous niveaux confondus.  
Charlotte Lucas, directrice pendant l'année scolaire 2023-2024, a été appelée à exercer ses fonctions dans un autre établissement. Mme Emmeline LELEVE, qui était enseignante à l'école l'année passée, prend la direction de l'établissement.  
Nous accueillons également Ludivine, enseignante à 25% sur la classe de Caroline.  
Les clôtures d'enceinte de l'école et ses annexes ont été renforcées par pose de grillage rigide, mise en place d'occultant et pose d'un vidéophone. Investissements réalisés sur fonds propres, la préfecture ayant donné une suite défavorable à notre demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), programme de sécurisation des établissements scolaires.

## Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC)

- La Présidente : courrier du 02 juillet, attribution d'une aide financière à la restauration des enveloppes extérieures des bâtis des corps de fermes. Montant de 6 852,75€ attribué au titre des travaux de restauration de la toiture « SCI de la forge ».

## Informations diverses

- **Présidence du Sénat**, courrier du 01 juillet : attribution d'une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de 42 684€ pour l'opération de rénovation énergétique des bâtiments garderie et salle de motricité de l'école maternelle.
- **D'UNE RIVE A L'AUTRE**, courrier du 19 juillet : remerciements pour la subvention versée au titre du budget 2024 ;
- **Le Préfet des Yvelines**, note du 19 août : dans le cadre de la politique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la loi Climat et Résilience prévoit la présentation au conseil municipal, d'un **rapport relatif à l'artificialisation des sols** sur son territoire au moins tous les trois ans. Le premier rapport doit être produit trois ans après l'adoption de la loi, soit en 2024. Le rapport doit donner lieu à un **débat au sein du conseil municipal, suivi d'un vote**.
- **Bulletin municipal n°17** : « Le Petit Mareillois spécial budget 2024 » a été diffusé fin août. Par courrier du 17 septembre, remerciements du Président du Sénat pour l'exemplaire qui lui a été adressé.
- **Prochain Conseil municipal** : Jeudi 12 décembre 2024 à 18h30.

## Tour de table

### **Patricia SADO**

- CLAS :

Prochaine manifestation proposée par le CCAS de Galluis : Soirée au *THEATRE DES VARIETES* pour la pièce « *Une idée géniale* » le jeudi 10 octobre, les inscriptions sont closes.

Une manifestation sera organisée pour Noël mais un peu tôt pour en divulguer la teneur.

### **Nadia MICHEL**

- Vivre à Mareil-le-Guyon (VMLG) : le forum de la rentrée s'est tenu samedi 07 septembre à la Maison du Village. Outre les cours de yoga sur chaise et gym douce, deux nouveautés cette année : cours de yoga vinyasa, cours de zumba.
- Mareil en fête : une cinquantaine de personnes ont participé à la fête organisée le dimanche 15 septembre à la Maison du Village.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance  
Nadia MICHEL

Le Maire  
Michel LOMMIS

Dossier	Année	Adresse travaux	Parcelle	Catégorie	Type	Nature Travaux	Date dépôt	Date Décision	Décision
CU 78366 24 Y0003	2024	3 route de Chevreuse	ZC207	CU	Cub	Projet Division	24/05/2024	12/07/2024	Sursis à Statuer
DP 78366 23 Y0024	2024	5 rue du patis	A328	DP	DAACT	Travaux sur construction existante	19/06/2024	17/09/2024	non contestation
DP 78366 13 E0010	2024	40 Grande Rue	A201	DP	DAACT	Extension de 25 m2 : création d'une salle à manger	24/06/2024	23/07/2024	non contestation
CU 78366 24 Y0005	2024	RD 34	ZE4	CU	Cua	Demande Info	05/07/2024	12/07/2024	Traité
DP 78366 24 Y0006	2024	5 grande rue	A53	DP	DAACT	Travaux sur construction existante	05/07/2024	17/09/2024	non contestation
DP 78366 24 Y0009	2024	18 route de Montfort	ZC186	DP	DP	Mise en place panneaux photovoltaïques	12/07/2024	17/07/2024	non opposition
DP 78366 22 Y0011	2024	10 rue de l'hirondelle	B134	DP	DAACT	Travaux sur construction existante	12/07/2024		
CU 78366 24 Y0006	2024	1 Place des vignes	ZD46	CU	Cua	Demande Info	15/07/2024	17/07/2024	Traité
AT 78366 24 Y0001	2024	2 place du Château	B316	AT		Travaux d'aménagement	22/07/2024		
DP 78366 23 Y0029	2024	18 Route de Montfort	ZC186	DP	DAACT	Création d'une extension	16/05/2024	23/07/2024	Non opposition
DP 78366 24 Y0010	2024	Moulin de Lettrée	ZD19	DP	DP	Abattage et remplacement arbres morts	22/07/2024	31/07/2024	Non opposition
CU 78366 24 Y0007	2024	3 route de Chevreuse	ZC207	CU	Cub	Création d'un lot à bâtir de 2000m	30/07/2024	03/09/2024	Traité
CU 78366 24 Y0008	2024	8 Grande Rue - Rue de Lettrée	A32, A217	CU	Cub	construction d'une maison d'habitation individuelle	01/08/2024	20/09/2024	Opération réalisable
CU 78366 24 Y0009	2024	8 Grande Rue - Rue de Lettrée	A32, A217	CU	Cub	construction d'une maison d'habitation individuelle	01/08/2024	20/09/2024	Opération réalisable
DP 78366 24 Y0011	2024	8 Grande Rue - Rue de Lettrée	A32, A217	DP	DP	Division en vue de construire	01/08/2024	21/08/2024	Non opposition
PC 78366 94 B1029	2024	4 Place des vignes	ZD51	PC	DAACT	construction d'une maison d'habitation individuelle	22/08/2024		
CU 78366 24 Y0010	2024	8 Grande Rue - Rue de Lettrée	A32, A217	CU	Cua	Demande Info	28/08/2024	03/09/2024	traité
CU 78366 24 Y0011	2024	9 Grande Rue	A243	CU	Cua	Demande Info	17/09/2024		
PC 78366 21 Y0003 M03	2024	14 RUE DU BOUT DE L'EAU	A335	PC	PC	Modificatif suite non-conformité	incomplet au 23/09		